



Conflit sur fin de période d'essai nourrice

Par **yourlord**, le **09/02/2009** à **10:44**

Bonjour,

Voici notre problème.

Nous avons prit une assistante maternelle pour garder notre enfant et nous avons signé le contrat avant que ma femme ne reprenne le travail. Nous avons donc convenu des horaire à l'avance 9h-18h.

Cependant une fois que ma femme a repris le travail, ces horaire ne nous arrangé plus car son patron n'a pas accepté l'arrangement horaire.

Nous avons donc demandé à la nourrice s'il était possible de revoir les horaire pour 8h-18h en lui payant bien sûr les heures supplémentaire. La nourrice nous a dit y réfléchir pour finalement nous annoncé le denier jour à 18h de la période d'essai (1 mois) que cela ne l'arrangeait pas du tout et qu'elle voulait resté sur les horaire signé dans le contrat.

Nous ne savions plus quoi faire et comme c'était le dernier jour de la période d'essai nous somme retourné la voir à 21h afin de lui signifié la rupture du contrat pour cause de non entente sur les horaire comme nous ne trouvions pas d'accord.

Aujourd'hui elle nous a envoyé une lettre en recommandé avec accusé de réception en nous disant que nous lui avons signifié sa fin de contrat à 21h alors que sa période d'essai se finissait le même jour mais à 18h. Elle nous demande donc de lui payé le préavis qui est dans ce cas de 15 jour à partir du jour où elle reçoit la lettre de licenciement.

C'est donc une question tout bête que je vous demande. Vu qu'il n'y a aucune procédure pour la rupture de contrat pendant la période d'essai. Quand se termine la période d'essai? Est ce le jour même ou bien au heure défini dans le contrat? Y a t'il une possibilité en toute bonne

foie que j'ai gain de cause si jamais elle voulait poursuivre l'affaire plus loin?

Cordialement,